

**Intervention de la Présidente de la Région-Réunion,  
Conseil des ministres de la Commission de l’océan Indien  
Saint-Denis, 26 novembre 2021 - Moca**

Monsieur le président et messieurs les membres du Conseil des ministres de la Commission de l’océan Indien,

Monsieur le président du Conseil départemental de La Réunion,

Monsieur le Secrétaire général de la COI,

Distingués invités, Mesdames, Messieurs,

*[tout protocole observé]*

Mes premiers mots seront pour vous saluer toutes et tous et pour vous souhaiter la bienvenue en ce Domaine du Moca.

Ils seront aussi pour souhaiter la bienvenue à La Réunion à ceux qui nous rendent visite et qui parfois viennent de loin. J’espère que vous appréciez nos paysages et aussi notre « vivre ensemble » fait d’empathie et de tolérance qui caractérise la société multiculturelle réunionnaise.

C’est à la fois un insigne honneur et une grande joie pour moi, en tant que présidente de la Région Réunion, de prendre la parole en ouverture des travaux du Conseil des Ministres de la Commission de l’océan Indien.

Nous devons la tenue de cette haute instance à La Réunion au fait que la France préside cette année le Conseil des ministres de la COI. La Réunion est heureuse et fière d’accueillir de hauts représentants des peuples frères de l’Indianocéanie. C’est une bonne façon de mieux nous connaître et de renforcer encore plus notre volonté de travailler ensemble.

Vous êtes ici dans un département français qui est en même temps une région européenne ultrapériphérique au cœur du bassin indianocéanique. En 1946, en effet, le peuple réunionnais a choisi une voie inédite de décolonisation en choisissant l’intégration à la République Française. C’est une situation originale qui n’est pas sans nourrir de contradiction, mais c’est une situation de fait dont il appartient à tous de tenir compte, pour relever le défi de notre triple appartenance à l’océan Indien, à l’Europe et à la France. Le droit français et européen reconnaît aux régions d’outre-mer et aux régions ultrapériphériques un certain nombre de prérogatives, notamment en matière de

coopération régionale et de relations internationales, souvent mal connues et pas toujours bien comprises. Mais, en ces domaines, l'empirisme, le bon sens et la solidarité permettent toujours de surmonter les obstacles. C'est ainsi que la France a adhéré en 1986 à la COI créée par l'accord de Victoria deux ans plus tôt au titre de La Réunion, pour permettre à notre île de coopérer avec les îles-sœurs de son environnement géographique.

C'est avec le même objectif que le 16 décembre 2020 la France a adhéré à l'IORA, l'Association des Etats Riverains de l'océan Indien afin de renforcer l'ancrage des départements et régions d'outre-mer de l'océan Indien dans leur environnement régional. Je sais le soutien qu'ont apporté les pays de la COI à cette adhésion et je vous en remercie.

Dès l'origine, La Réunion a été un partenaire loyal et attentionné de la COI. C'était l'époque héroïque et pionnière où les projets n'étaient financés que partiellement par le seul Fonds européen de développement et, en complément de l'Etat français, la Région a sur ses fonds propres, pendant longtemps, contribué au financement des projets de la COI. Aujourd'hui la COI a diversifié ses partenariats et ses bailleurs de fonds, mais la Région reste un partenaire important de ce qu'elle considère comme une organisation régionale de proximité.

C'est ainsi que la Région contribue à l'amélioration de la capacité d'expertise de la COI. Elle prend en charge, au titre de la France/Reunion, un poste de chargé de mission mis à disposition du Secrétariat Général. La Région finance aussi 4 postes de volontaires de solidarité internationale qui complètent les ressources humaines de la COI dans des domaines aussi importants que l'économie, la gestion des déchets, l'édition ou encore l'environnement et le réchauffement climatique...

La Région intervient aussi au plan financier. En raison de son statut de région européenne ultrapériphérique, elle gère les crédits des programmes européens de coopération Interreg. Ces crédits servent à financer partiellement des projets avec un complément de financement apporté par la partie française dont la Région Réunion. Au total 229 projets ont été soutenus entre 2014 et 2021.

C'est ainsi que dans ce cadre ont été financés plusieurs projets portés ou soutenus par la COI comme ceux du CIRAD, de la PIROI, de l'Université de La Réunion ou de Cap Business océan Indien. Dans un instant vous irez visiter les stands de certains de ces organismes, vous rencontrerez des étudiants en mobilité à La Réunion et plusieurs conventions seront signées à l'occasion de votre réunion ministérielle. Ce seront des illustrations concrètes de ce que nous faisons ensemble.

Au plan bilatéral le programme Interreg a principalement bénéficié aux pays membres de la COI. C'est ainsi que Madagascar a été impliqué dans 105 projets, Maurice dans 101 projets, les Seychelles dans 82 projets et les Comores dans 73 projets. Vos pays respectifs participent au comité de suivi des financements Interreg, ce qui nous permet de travailler ensemble dans la plus grande transparence.

Nous allons continuer dans le même esprit puisque nous engageons une nouvelle programmation pour la période 2021-2027 pour un montant total de plus de 62 millions d'euros. Nous les engagerons en concertation avec vous comme nous l'avons fait pour la programmation précédente qui était de l'ordre d'à peu près le même montant. La Région Réunion accueillera d'ailleurs le 7 décembre prochain le Comité de suivi INTERREG auquel vous participez.

Nous nous sentons pleinement en phase avec les thématiques qui seront abordées au cours de nos travaux comme celle de la jeunesse que nous voulons tous mieux formée grâce à la mobilité éducative et professionnelle, comme celle d'une meilleure connaissance réciproque grâce aux industries culturelles et à l'excellence sportive ; comme celle de la coopération économique par une meilleure connectivité et un plus étroit dialogue entre les acteurs ; ou encore la sécurité maritime.

Plus globalement, nous rejoignons les valeurs et les objectifs de la COI : le rapprochement des peuples, la sécurité alimentaire, la prévention des risques naturels, la sauvegarde de l'environnement, la gestion durable des ressources halieutiques pour ne prendre que quelques exemples.

Notre rencontre se tient dans une conjoncture spéciale de crise sanitaire, économique, climatique qui pèse sur **la marche** du monde. Avec raison, la COI a mis en œuvre un plan de riposte régional contre l'épidémie de Covid et envisage de poursuivre son action en ce domaine. De ces crises multidimensionnelles, les populations les plus vulnérables sont en effet toujours les premières victimes. C'est à **elles** que nous devons penser en premier lieu.

La Région Réunion agit en complément de la France et de l'Union européenne pour bâtir le codéveloppement régional en nous fondant sur les complémentarités économiques, en voulant raccourcir les distances de nos importations afin d'en diminuer l'empreinte carbone, en améliorant la connectivité numérique mais aussi aérienne et maritime régionale, en améliorant la connaissance de notre langue commune le français et de nos langues locales comme le malgache ou le swahili pour ne prendre que quelques exemples.

Messieurs les ministres des pays de l'Indianocéanie, nous voulons travailler de manière spécifique avec chacun de vos pays : avec les Seychelles dont nous partageons la créolité ; avec les Comores qui ont tant besoin de notre fraternelle solidarité ; avec Madagascar d'où sont venus nombre de nos ancêtres ; avec Maurice, notre île-sœur. Je profite de l'occasion pour vous dire cette volonté publiquement, ce qui vaut engagement de notre part, si cette volonté est partagée.

Monsieur le Président du Conseil des Ministres, Monsieur le Secrétaire Général de la COI, nous voulons continuer à travailler encore plus avec la COI, notre organisation régionale de proximité, notre famille insulaire élargie. Il nous faudrait enfin mettre en

œuvre un accord opérationnel qui était envisagé entre la COI et la Région Réunion. Le principe d'un mandat donné par le ministre français des Affaires étrangères à la Région-Réunion pour signer cette convention opérationnelle est déjà acquis. Il importe en effet de formaliser notre partenariat déjà fécond en matière de ressources humaines, de financements et de projets communs et de garantir leur bonne réalisation.

Nous aurons donc l'occasion de nous revoir pour œuvrer ensemble à un codéveloppement régional en faveur de nos peuples. La tenue de ce Conseil de la COI en est une étape importante. C'est pourquoi je formule le vœu que nos travaux renforcent notre cohésion et répondent aux attentes de nos concitoyens.

Je vous remercie pour votre attention.